



# COMMUNE D'ENTREVAUX

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022 N°17

---

L'an deux mille vingt-deux et le quatre du mois de novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Étaient présents : P. BOYRON, M. CHRISTIAN, D. COTTON, G. DONNINI, S. LECAS, V. TASSIN, F. ROUGEAUD.

Absents : J. GIVERSO, M. GENIEYS.

Pouvoirs : Éric BONIFASSI a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.

---

### ORDRE DU JOUR :

- RPQS Eau et Assainissement,
  - RPQS Assainissement non collectif CCAPV,
  - RPQS gestion des déchets ménagers CCAPV,
  - Communication bilan 2021 CCAPV,
  - Demande de classement « Plus Beaux Villages de France »,
  - Entrée de village dans « Les Villages et Cites de Caractères »,
  - Bureau d'information touristique et Maison Henry,
  - Création de deux mi-temps entretien des locaux en remplacement d'un poste à plein temps,
  - Décision modificative M14.
- 

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.

A la demande de Madame Michèle GENIEYS et de Monsieur Joël GIVERSO, conseillers municipaux :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers,  
Nous ne nous rendrons pas à la réunion des élus du 04 novembre, non plus qu'à la réunion du  
Conseil Municipal du même jour.  
Nous nous refusons à être les témoins impuissants d'une parodie de Conseil et de le  
cautionner simplement par notre présence.

Nous nous refusons à jouer seuls le rôle de contradicteurs et d'exprimer minoritairement une opinion clairement partagée par la majorité des élus. Mesdames, Messieurs, nous vous rappelons que le Maire que vous avez élu doit rendre des comptes, qu'il n'est que l'exécuteur des décisions souveraines du Conseil Municipal et qu'il agit sous votre contrôle. Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, vote le budget et contrôle l'administration du Maire. Il peut proposer de sa propre autorité des délibérations qui, votées, s'imposent au Maire, celui-ci étant tenu de les appliquer et d'en rendre compte. Le pouvoir de déterminer la politique de la commune est détenu par la majorité municipale, le Maire n'en est que l'exécutant et en cas de conflit sur sa gestion c'est le Conseil qui a toujours le dernier mot. Il ne tient qu'à vous (à nous) de le décider. Cela étant dit, quelques remarques sur les sujets qui seront abordés : En préalable nous constatons toujours que seul un bref ordre du jour du CM nous a été transmis. Aucun projet de délibérations, aucune note de synthèse n'est joint. Et cela alors qu'on découvre de façon lapidaire que sera proposée une décision modificative budgétaire dont aucun adjoint ou conseiller n'a eu connaissance. Utilisation de la maison Henry : il nous semble que le sujet a été vu il y a quelques mois déjà, petit rappel utile, Hélène CASPARI et François FERAUD sont à l'origine du projet et la question est : qui va maintenant le porter ? La même personne qui a en charge le projet de l'hôtel du Var ? La même personne qui a en charge le projet du gîte du pont levis ? la même personne qui a en charge la problématique du camping ? La même personne qui a en charge le projet de la "dent creuse" ? la même personne qui a en charge la remise en état de la place derrière l'église ? La même personne qui a en charge le devenir des ruines achetées fort cher ( moulin, maison Lemaître...) ? La liste est loin d'être exhaustive et laisse justement augurer du devenir de la maison Henry, de la perte de temps et des désillusions habituelles que cela va nous occasionner.

Plus beaux villages de France : il y a pour y concourir un cahier des charges qui repousse notre participation aux calendes grecques ! En restant plus modeste solliciter notre candidature aux "villages de caractères" est également une douce utopie. De plus si dans un siècle ou deux nous pourrions miraculeusement y prétendre, il conviendra en préalable d'aviser la population intramuros des contraintes financières de chacun pour y participer. Je pense encore perte de temps.... avec cette municipalité ( technique habituelle de l'os à ronger ). Et avant de concourir balayons devant notre porte au propre et au figuré. Point informatif sur les travaux en cours : il doit s'agir de la citadelle et d'après les questions posées par les élus présents à l'occasion du passage de l'architecte, ils ne semblent pas plus renseignés que nous ! Qui est chargé de la surveillance des travaux sur un job à plusieurs centaines de milliers d'euros ?

Fêtes médiévales : que diable ne peut-on pas innover ?!

Retour des élus sur les commissions : en lisant avec attention les rapports des différentes commissions et... le cahier d'épargne on s'aperçoit que notre représentativité est très aléatoire et elle l'est malheureusement également pour les commissions importantes : Budget, Gemapi ..

Que sont ces décisions modificatives dont nul n'a connaissance ? Cf ce qui est dit plus haut.  
En vous remerciant de faire figurer la présente lettre au compte rendu du Conseil Municipal.  
Michèle GENIEYS et Joël GIVERSO

1) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 5 JUILLET 2022 AINSI QUE DES PROCES VERBAUX DU 10 AVRIL 2022 ET DU 5 JUILLET 2022.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 5 juillet 2022 ainsi que les procès-verbaux du 10 avril 2022 et du 5 juillet 2022. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire.

Il s'agit de :

- 1) Diverses concessions de terrains Cimetière,
- 2) Locations :
  - Studio Maison Lovera : M. AIELLO entré au 18/01/2021
  - Studio Maison Lovera : M. MASINGUE entré au 15/04/2022
  - 3 pièces Maison Lovera : Mme VILANOVA entrée au 15/08/2022
  - 32 Rue Basse des Remparts : M. BARROS entré au 1/09/2022
  - Loyer 32 rue Basse des Remparts : ancien loyer 463,76 € nouveau loyer 480 €
- 3) Dépôt de dossier subventions (sollicitées) :
  - 2021 :
    - FRAT : Décision modificative pour la fusion T2 et T3 AMO travaux Citadelle
    - Rénovation des rues T2 : DETR 200 000 € ; FRAT 136 519,50€
    - CMS : Département 39 299,38€ ; DETR 48 064,80 €
    - Sécurisation Domaine public T1 (place des oliviers) : DETR 150 000 € ; DSIL 134 356,66 €
    - ORGUE : 249,92€
  - 2022 :
    - Citadelle travaux phase 2 Tranche 1 : DRAC 125 000€
    - Jeux de boules : FODAC 5 809,71€
    - Rénovation des rues T2 : Département 43 470 €
    - Réfection voirie- Place d'Italie (sacristie) : FRAT 2 (1250) 14 105€
    - Divers travaux de sécurisation et signalisation : Amendes de police 33 869,01€
    - Cour ancienne caserne : FRAT 89 929€
    - PN 744 étude : DREAL 3 600€
- 4) Appel d'offre :
  - Marché accord Cadre
  - Rocher la Poste
  - Marché Citadelle
  - Fontaines
- 5) Dons :
  - MEINARDI : 200 €
- 6) Honoraires avocat :

- Ancienne perception

3) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année il convient d'adopter les Rapports sur le Prix et la Qualité de l'Eau et de l'Assainissement. C'est à faire à la suite de celui de notre délégataire.

Gérard Donnini souligne que l'on fait deux fois les choses.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

4) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CCAPV.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement non collectif est passé à la CCAPV et qu'il convient d'en adopter le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS CCAPV.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires des documents liés à la gestion des déchets. Il s'agit de présenter la performance des coûts associés.

Stéphane Lecas demande où en sont les travaux à la Gare.

Franck Rougeaud n'a pas eu le rapport.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Daniel Cotton souligne que les containers ont été repeints.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) COMMUNICATION BILAN CCAPV.

La CCAPV nous a fait parvenir son bilan annuel 2021. Il est nécessaire que le conseil municipal prenne acte de ce bilan.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) DEMANDE DE CLASSEMENT PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE.

Monsieur le Maire expose que la mairie a été contacté par le maire de Seillans afin d'intégrer les plus beaux villages de France. Une délibération est nécessaire pour engager la commune dans la procédure de label des plus beaux villages de France. Les échanges engagés ont permis d'estimer que notre commune a toutes les qualités pour intégrer ce label. Les critères sont en cours d'analyse dans nos services et il peut y avoir un coût financier conséquent à mieux déterminer. Ce label peut être un plus pour Entrevaux et permettre une aura supplémentaire. Ce qui est proposé c'est de prendre une délibération qui propose de l'intégrer et s'il y a trop de contraintes nous ne donnerons pas suite. Paola Boyron souligne que c'est intéressant, que 4 000 € c'est faisable pour la commune par contre il ne faut

pas s'engager dans un cahier des charges trop contraignant et impossible à tenir sur le long terme.

Il est procédé au vote. Franck Rougeaud s'abstient.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8) ENTREE DE VILLAGES DANS LES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE.

Monsieur le Maire informe que 3 villages ont formulé une demande pour intégrer les Villages et Cités de Caractère. Leur candidature ayant été retenue il est nécessaire que l'ensemble des communes labellisées approuvent ces trois intégrations. Ces communes sont actuellement au nombre de douze.

Il s'agit des communes de Monfuron, Saint Martin de Brômes et de Saint Michel l'Observatoire. Monsieur le Maire présente cette délibération au vote.

Monsieur Franck Rougeaud s'abstient.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9) BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE ET MAISON HENRY.

Monsieur le Maire rappelle que le Bit se situe dans l'ancienne forge qui est classée. A la base la CCAPV souhaitait mener des travaux d'embellissement du Bit. Après réflexion, il a été décidé qu'il serait plus opportun de transférer le Bit à la maison Henry. Le local a séduit et l'OTI déménagerait dans le local du rez-de-chaussée. En parallèle la maison sera à restaurer. Il pourrait s'agir d'une opération à 2 ans. La forge retrouverait une vocation touristique qu'il faudra thématiser.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11) CREATION DE DEUX MI-TEMPS ENTRETIEN DES LOCAUX EN REMPLACEMENT D'UN POSTE A PLEIN TEMPS.

Il s'agit ici d'un point Ressources Humaines. Monsieur le Maire expose que Madame Sylvie Nardo part à la retraite fin décembre et que Madame Karine Brun actuellement sur un poste à plein temps à demander à être basculée sur le poste de Madame Nardo en milieu scolaire. De ce fait pour plus de souplesse il est demandé au conseil municipal de scinder le poste à plein temps en deux postes à mi-temps.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

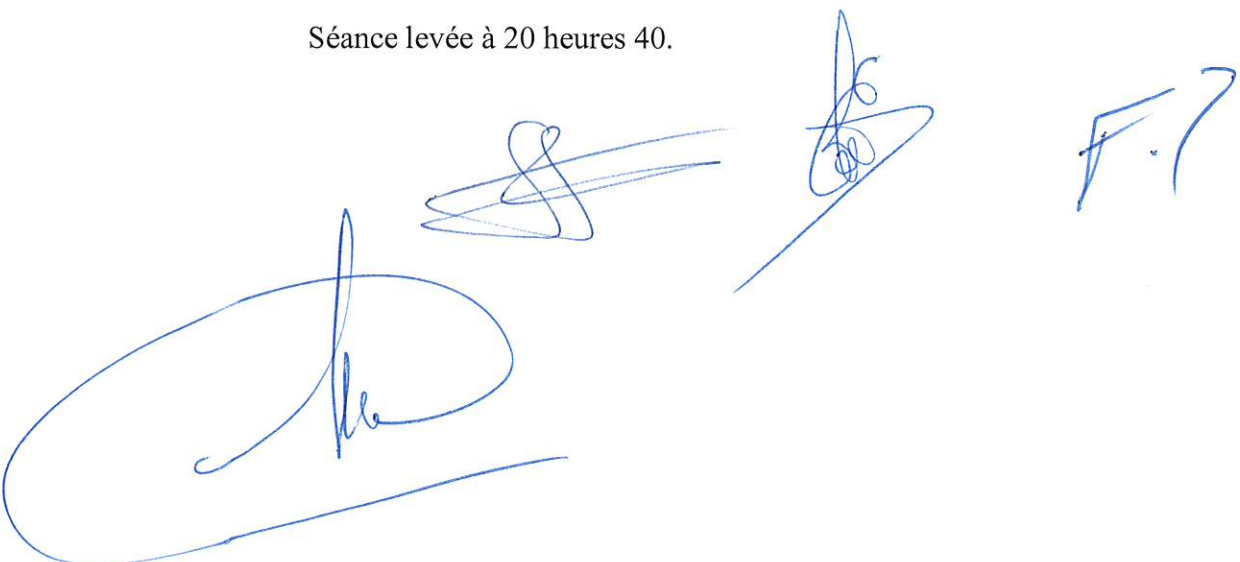
10) DECISION MODIFICATIVE M14.

Monsieur le Maire présente la décision modificative qui fait suite à un rendez-vous avec la garde entrevalaise et en présence de Daniel Cotton. Cette association avait fait une demande après le vote du budget. Devant son investissement il est proposé de leur octroyer 500 € sur l'année 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision modificative.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 20 heures 40.

Four handwritten signatures in blue ink are visible on the page. The largest signature is on the left, followed by three smaller ones to its right, arranged in a slightly descending line.